Agence du revenu du Canada

Protected B when completed Protégé B une fois rempli

Année

	For student / Pour étudiant	
Tuition and Enrolment Certificate	Year	

Name and address of designated educational institution Nom et adresse de l'établissement d'enseignement			School Catég		/pe e d'école	9					chool or clu club de pi		ge				
		14			number d'étudiai	nt					count Numb de compte		déd	clarant			
							11		\perp	L		\perp	4		Щ	لــــــــــــــــــــــــــــــــــــــ	
Name of program or course Nom du programme ou du cours	Session periods		P] From 'Y/MM		To YY/MM	1	of r	umber nonths rt-time		22	Number of months full-time	5		part-	gible tui time ar	nd ful	l-time
Student Name Nom de l'étudiant	Périodes d'études	- 1	De AA/MM		À AA/MM	1	de i	mbre mois à s partie	ıl	_1	Nombre de mois à temps pleir			étud	dmissik les à te et à tem	mps	partiel
	2	+		\dashv		Щ			-			+	ŀ				
Student address		+	Ш	+	$\perp \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \!$				-			\dashv	ŀ				
Adresse de l'étudiant	3	+	Щ	4	Щ	Щ			_			4	-				
	4			_	<u> </u>	124			25			12	26				
			lot	ais	/ Totau	X [24			25				<u> </u>				
17 Social insurance number (SIN)						your	tuition	amoun	, com	iple so	1. If you wanted the back	k of t 1.	Ce Si	ertificate	e 2 ésirez t	transf	
Numéro d'assurance sociale (NAS)											a totalité de verso du ce				scolarii	.e,	
See the privacy notice on the next page. Consultez l'avis de confidentialité à la page suivante. T2202 (23)														('ar	าล	dä
Canada Revenue Agence du revenu du Canada												Pı	rot	ed B téaé l	when B une	com	pleted rempli
												For	stu	ident / I	Pour ét	udian	t 🥎
Tuition an Certificat pour fra			-	_			riptio	n			Ye Ann	ar					2
Name and address of designated educational institution Nom et adresse de l'établissement d'enseignement		11	School Catég		ype e d'école	е		_			chool or clu I club de pi		ge				
		14							5 Filer Account Number Numéro de compte du déclarant								
									Ш			\perp	_		Ш		
Name of program or course Nom du programme ou du cours	Session periods	- 1 - 1] From Y/MM		To YY/MM	ı	of r	umber nonths rt-time		22	Number of months full-time	3	-	part-	gible tui time ar	nd full	l-time
Student Name Nom de l'étudiant	Période: d'études		De AA/MM		À AA/MM	1	de i	mbre mois à s partie	el .	t	Nombre de mois à temps pleir	1		étud	dmissib les à te et à tem	mps l	partiel
	1	ш	Щ	4	Щ	Щ			_			4	ŀ				
Student address	2		Щ	4		Ц			_			4	ŀ				
Adresse de l'étudiant	3	\perp	Щ	4	\perp	Ц			_			4	-				
	4		Ш			Ц.											
			Tot	als	/ Totau	x [24	<u> </u>		25	<u> </u>		2	26				
	Information for students: See the back of Certificate 1. If you want to transfer all or part of your tuition amount, complete the back of Certificate 2						f										
17 Social insurance number (SIN) Numéro d'assurance sociale (NAS)	Renseignements pour les étudiants : Lisez le verso du certificat 1. Si vous désirez transférer une partie ou la totalité de vos frais de scolarité, remplissez le verso du certificat 2.							érer									

Certificat pour frais de scolarité et d'inscription

See the privacy notice on the next page.

Consultez l'avis de confidentialité à la page suivante.

Utilisez cette section pour remplir votre annexe 11 fédérale, ainsi que votre annexe provinciale ou territoriale (S11), s'il y a lieu.
Remplissez cette section si vous étiez inscrit dans un établissement, une école de pilotage ou un club certifié par Emploi et Développement social Canada.
J'atteste que j'exerce ou que je compte exercer un emploi de
(Genre d'emplois)
et que j'étais inscrit au cours indiqué à la case 13 en vue d'acquérir ou d'améliorer les
compétences professionnelles pour cet emploi.
Signature de l'étudiant Date (AAAAMMJJ)
t

Personal information (including the SIN) is collected and used to administer or enforce the Income Tax Act and related programs and activities including administering tax, benefits, audit, compliance, and collection. The information collected may be disclosed to other federal, provincial, territorial, aboriginal or foreign government institutions to the extent authorized by law. Failure to provide this information may result in paying interest or penalties, or in other actions. Under the Privacy Act, individuals have a right of protection, access to and correction of their personal information, or to file a complaint with the Privacy Commissioner of Canada regarding the handling of their personal information. Refer to Personal Information Bank CRA PPU 005 on Information about Programs and Information Holdings at canada.ca/cra-information-about-programs.

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis et utilisés aux fins d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, autochtone ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 sur Renseignements sur les programmes et les fonds de renseignements en allant à canada.ca/arc-renseignements-sur-les-programmes.

iliuiviuuai.							
I designate	te . mv						
l	(Individual's name)	me) , my(Relationship to you)					
(1)	(Federal tuition amour	on line 32400 of their					
Income applica		line 36000 of their federal Sched	ule 2, as				
(2) \$	(Provincial or territorial amo	unt) on line 58600 of their provi	ncial or				
territori applicat		neir provincial or territorial Sched	ule (S2), as				
	e amount at line (1) above cann your federal Schedule 11 .	ot be more than the maximum trans	sferable				
amount of	our provincial or territorial So who are residents of Quebec, A	ot be more than the maximum tran: chedule (S11). Line (2) is not applic lberta, Ontario or Saskatchewan or	able to				
Note 3: If you did not reside in the same province or territory as the designated individual on December 31, special rules may apply. For more details, call 1-800-959-8281.							
	Student signature	Date (YYYYM)	MDD)				
Personal in	formation (including the SIN) is	collected and used to administer or	r enforce				

the Income Tax Act and related programs and activities including administering tax,

or penalties, or in other actions. Under the Privacy Act, individuals have a right of

with the Privacy Commissioner of Canada regarding the handling of their personal

information. Refer to Personal Information Bank CRA PPU 005 on Information about

Programs and Information Holdings at canada.ca/cra-information-about-programs.

benefits, audit, compliance, and collection. The information collected may be disclosed

to other federal, provincial, territorial, aboriginal or foreign government institutions to the

extent authorized by law. Failure to provide this information may result in paying interest

protection, access to and correction of their personal information, or to file a complaint

Fill out this area if you are transferring unused current year amounts to a designated

, mon (ma) _ Je désigne , comme (Nom de la personne) (Lien de parenté) personne pouvant demander : _ \$ à la ligne 32400 de sa (Montants fédéraux des frais de scolarité) Déclaration de revenus et de prestations ou à la ligne 36000 de son annexe 2 fédérale, selon le cas. - \$ à la ligne 58600 de son formulaire 428 (Montant provincial ou territorial) provincial ou territorial, ou à la ligne 59090 de son annexe provinciale ou territoriale (\$2), selon le cas. Remarque 1 : Le montant indiqué à la ligne (1) ci-dessus ne peut pas dépasser le montant maximal transférable de votre annexe 11 fédérale. Remarque 2 : Le montant indiqué à la ligne (2) ci-dessus ne peut pas dépasser le montant maximal transférable de votre annexe provinciale ou territoriale (S11). La ligne (2) ne s'applique pas aux personnes qui résident au Québec, en Alberta, en Ontario ou en Saskatchewan le 31 décembre. Remarque 3 : Si, le 31 décembre, vous ne résidiez pas dans la même province ou le même territoire que la personne désignée, des règles spéciales pourraient s'appliquer. Pour en savoir plus, composez le 1-800-959-7383. Signature de l'étudiant Date (AAAAMMJJ)

Remplissez cette section si vous transférez des montants non utilisés de l'année

courante à une personne désignée.

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis et utilisés aux fins d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, autochtone ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 sur Renseignements sur les programmes et les fonds de renseignements en allant à canada.ca/arc-renseignements-sur-les-programmes.